

TARIFICATION DES PRESTATIONS DE SERVICES AU 01 /04/2017 DONT T.V.A. 20 %

TRANSACTIONS ET CESSIONS (à la charge de l'acquéreur)

-Transaction sur immeubles bâtis et non bâtis, à usage d'habitation ou professionnel :

4,80% TTC à partir 200 000 € , 5 % en dessous

Sur le prix « net vendeur », avec un minimum forfaitaire de 6 000 € T.T.C. (minimum forfaitaire porté à 3 000 € T.T.C. pour un garage ou un emplacement de stationnement).

-Cession de fonds de commerce et de droits au bail : 8,5 % T.T.C. sur le prix net vendeur.

LOCATION A USAGE D'HABITATION VIDE OU MEUBLEE

Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail (en partage pour moitié entre le locataire et le bailleur) :

9 % TTC du loyer annuel net (hors charges), ne pouvant excéder 20 € TTC / m2.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (en partage pour moitié entre le locataire et le bailleur) :

6 € TTC/m2.

Honoraires d'entremise et de négociation (uniquement à la charge du bailleur)

2 € TTC/m2.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à la charge du preneur)

-Bail professionnel ou commercial : 10 % T.T.C. du montant total des loyers nets de la première période triennale.

-Bail précaire (durée maximale de 23 mois) : 12 % T.T.C. du montant total des loyers.